

Vie Ursuline en France et en Belgique au 19^e siècle et au début du 20^e siècle

Introduction : brève esquisse historique

Avant d'étudier la situation propre aux Ursulines en France et en Belgique au 19^e siècle et au début du 20^e siècle, il est nécessaire de voir brièvement les mutations historiques qui ont fortement influencé leur évolution. En 1800, France et Belgique se trouvent sous les forces de la Révolution Française.

Toutefois, à peine arrivé au pouvoir, Napoléon Bonaparte cherche à s'allier la vie catholique afin de consolider son pouvoir. Déjà le 15 juillet 1801, il signe un Concordat avec le Pape Pie VII et le 18 avril 1802, a lieu dans la Cathédrale Notre-Dame de Paris, la célébration officielle du rétablissement du culte catholique.¹

Napoléon impose alors à l'Eglise, avec la reconnaissance officielle, un statut qui la subordonne à l'Etat. Grâce à l'appui matériel et moral de l'Etat et à l'augmentation numérique du clergé, l'Eglise peut commencer un mouvement de reconquête religieuse, pour laquelle l'éducation de la jeunesse est un atout indispensable.

En 1804, Napoléon décrète que sa mère, Laetizia Bonaparte, devient la protectrice des instituts religieux chargés d'œuvres charitables et hospitalières.² Les Ursulines y sont assimilées.

Les débuts sont difficiles, car la Révolution française a fait crouler les structures ecclésiastiques et civiles, et l'adaptation se fait lentement à un régime plus démocratique et à une nouvelle organisation civile et religieuse. La bourgeoisie et la classe ouvrière se développent. Les découvertes scientifiques concentrent l'attention sur l'univers et sur l'homme, et la littérature romantique exalte les sentiments. Toute cette fermentation aboutit à une revendication de liberté, celle de penser, d'écrire, de se réunir. L'esprit révolutionnaire n'est pas éteint, et en 1830, l'Eglise est à nouveau victime de violences populaires. Des remous sociaux éclatent encore en 1848, pour aboutir à la suppression de la royauté et à l'avènement de la première République en 1851 sous Napoléon III. En 1870, le pays souffre de l'invasion des armées allemandes et se voit amputé d'une partie de son territoire, l'Alsace et la Lorraine.

A partir de Napoléon III, on constate un revirement en faveur du Catholicisme. L'action des laïques se concrétise ; la pensée chrétienne s'approfondit ; la dévotion et la piété mariales prennent un nouvel essor ; un élan missionnaire s'affermi. De leur côté, les



¹ JEGOU, Sr Marie Andrée, OSU, et MESNIL, Sr Marie Odile, OSU, *Les Ursulines françaises au XIXe siècle – Documents pour une Histoire*, Amiens, 1985, p. X.

² Décret du 12 Germinal, an 13 (1804), *Archives des Ursulines de Mons*, section 19, f. 72. 253.

congrégations religieuses se développent, surtout celles qui sont vouées à l'enseignement, aux soins de santé, à l'aide aux pauvres et aux malades. Cependant, à partir de 1880, les idées et les lois anti-religieuses gagnent du terrain en France et aboutissent à la Loi Ferry organisant l'enseignement « gratuit, laïque et obligatoire », et en 1901, à la Loi des Associations, qui reconnaît la liberté complète de toutes les Associations, sauf celle des communautés religieuses. Appliquées à partir de 1902, les « Lois Combes » provoqueront à nouveau la disparition des communautés religieuses en France, et leur dispersion ou exil en Angleterre, Espagne, Italie, Belgique. Des communautés entières se transportent au-delà des frontières et la Belgique accueillera des milliers de religieuses qui y trouveront un refuge.

En Belgique, cette période a été particulièrement mouvementée : France, Autriche, Pays Bas envahissent le pays tour à tour. La domination hollandaise durera de 1815 à 1830, date où le pays recevra son indépendance au Congrès de Vienne et mènera, pas à pas, une politique de croissance politique, intellectuelle et sociale.

C'est dans ce cadre évolutif, à la fois tourmenté et riche, que nous étudierons la situation des Ursulines en France et en Belgique : d'abord dans une première partie, leur rétablissement et leur développement après la Révolution Française, puis, deuxièmement, des innovations marquantes par la fondation des Ursulines de Tildonk et par une évolution vers l'union des Monastères ; enfin, la période des expulsions douloureuses de France au début du 20^e siècle.

I. Reprise de la vie ursuline après la Révolution Française

A la fin du 18^e siècle, la Révolution française avait balayé quelques 400 monastères d'Ursulines en France et en Belgique. Chassées de leurs couvents, les religieuses se retirent dans leurs familles, ou vivent en séculières, ici et là, essayant de sauvegarder leur mission d'éducatrices auprès de quelques enfants. Beaucoup s'exilèrent, d'autres furent mises en prison, plusieurs furent exécutées pour leur foi. D'ailleurs, les Ursulines martyres de Valenciennes et d'Orange furent béatifiées par l'Eglise, respectivement en 1920 et 1925. D'Ursulines séculières, il n'y eut pendant cette période que les Ursulines de Saint Charles, au Puy-en Velay. Ne faisant pas de vœux et vivant dans leurs familles comme au temps de Sainte Angèle, elles purent continuer pendant la tourmente leur apostolat spécifique auprès des femmes en difficulté.

Au début du 19^e siècle, nous assistons à une lente remontée de la vie Ursuline, favorisée par Napoléon, le nouvel Empereur des Français. Celles de Nantes et de Château-Gontier obtiennent une entrevue personnelle avec Laetizia Bonaparte, mère de Napoléon, pour lui demander son appui en vue d'une reconnaissance légale. Jauffet, Vicaire Général de la Grande Aumônerie de l'Empire la demande au Ministre des Cultes, le 24 mars 1806 :

L'intérêt que son Altesse Impériale Madame, Mère de l'Empereur et Roi, met à l'approbation des statuts des sœurs ou Dames de Sainte Ursule dites Ursulines est connu de Votre Excellence. Son Altesse Impériale vous a recommandé ces sœurs d'une manière spéciale.

Elles ont, j'oserais dire, un droit particulier, à la protection du gouvernement : la fin de leur vocation les dévoue spécialement à l'instruction des enfants des pauvres...

Jalouses aujourd'hui de rendre leur vocation utile et de faire preuve de leur dévouement envers la personne de Notre Auguste Empereur, elles se sont réunies à Paris tant en leur nom qu'en celui de leurs compagnes des Départements et ont souscrit les articles des Statuts que je joins à ma lettre...

Les sœurs de Sainte Ursule ont aussi quelques Pensionnats de Demoiselles et l'éducation qu'elles donnent remplit les vœux des bonnes mères de famille. Quelques dames de la Cour de Sa Majesté l'Impératrice ont été élevées dans leur pensionnat de la rue Notre-Dame des Champs et ont conservé un tendre attachement pour leurs institutrices. Elles ont en ce moment plusieurs élèves qui appartiennent à des militaires distingués.³

Cette mention des « pensionnats » et de l'« éducation » dans une lettre officielle démontre que les Ursulines n'ont pas tardé à reprendre leur apostolat traditionnel dès que les circonstances politiques le rendaient possible. La réponse de Napoléon ne tarde pas : le 9 avril 1806, il décrète que :

L'Association religieuse des Dames Charitables, connue tant dans la France continentale que dans les colonies, sous le nom de Sœurs ou Dames de Sainte Ursule, dites Ursulines, et qui a pour but de former gratuitement les jeunes filles des classes indigentes aux bonnes mœurs, aux vertus chrétiennes et aux devoirs de leur état, est provisoirement assurée.⁴

L'Empereur y ajoute les conditions : soumission aux Evêques diocésains, approbation des statuts, droit de recrutement, droit d'installation dans une nouvelle commune avec autorisation du préfet.⁵ Le *provisoire* se changera pratiquement en définitif, et les préfets en grand nombre se voient sollicités par les Evêques diocésains d'autoriser l'établissement des Ursulines dans leurs villes, ou même, comme à Quimper, dans toute l'étendue du diocèse.⁶

Pour les Ursulines, la reprise se fait lentement, la plupart du temps dans une grande pauvreté. Dépouillées de leurs monastères et de leurs biens, les Ursulines se regroupent peu à peu, souvent issues de communautés différentes. Il faut réapprendre la vie ensemble, unifier des coutumes diverses, rectifier des habitudes d'indépendance prises en famille. Cependant, l'élan apostolique reste vivant, comme en témoigne une Ursuline de Saint Germain en Laye,

Obligée par la Révolution de sortir du couvent des Ursulines de Saint Germain en Laye, où j'avais fait profession et passé la plus grande partie de ma vie, et pour demeurer, autant qu'il était en moi, fidèle à ma vocation, je me suis consacrée, avec quelques pieuses compagnes, à l'éducation de la jeunesse. J'y tiens donc, depuis plusieurs années, un pensionnat assez nombreux de jeunes Demoiselles.⁷

Ce cas est fréquent, et nombreuses sont les villes où les Ursulines se regroupent, parfois par deux ou trois pour continuer modestement leur œuvre d'éducation. La requête

³ Archives Nationales F 19 – 6326 p. 3724, cité par JEGOU et MESNIL, *op. cit.*, pp. 25-26.

⁴ *Idem*, p. 26

⁵ Archives Nationales F. 19 – 6328, cité par JEGOU et MESNIL, *op. cit.*, pp. 26-27.

⁶ Archives Nationales F. 19 – 6333, cité par JEGOU et MESNIL, *op. cit.*, p. 29.

⁷ Lettre de Sœur Maxime Tiercelin au Cardinal Caprara, le 21 mai 1806, Archives Nationales AF IV 1896, p. 39, cité par JEGOU et MESNIL, *op. cit.*, p. 8.

des Ursulines qui, à Aix en 1805, demandent à leur Evêque d'autoriser leur regroupement est éclairante. Les neuf religieuses sont issues de six communautés différentes et s'engagent comme suit :

Nous nous chargerons de tenir le Pensionnat que tenaient les Dames de Saint Thomas dans la ville d'Aix... Nous ne négligerons rien pour procurer une éducation chrétienne et telle que les besoins actuels de la Société l'exigent. Nous veillerons à ce que les compagnes que nous nous associerons soient instruites et formées dans l'instruction convenable de Jeunes Demoiselles. D'après les circonstances actuelles, ne pouvant espérer de former une Communauté qu'à la faveur du Pensionnat, ce sera pour nous une raison de plus pour y porter le plus grand zèle. Etant nécessaire d'établir entre nous la plus parfaite uniformité, il convient de nous réunir dans l'observation d'une de nos deux constitutions... Notre petit nombre et les soins du pensionnat ne nous permettant pas de faire les Offices et de satisfaire à tous les exercices qu'on avait coutume de pratiquer dans nos Communautés, votre Grandeur sera suppliée de bien vouloir régler provisoirement nos obligations.⁸

Toutefois, les moyens matériels sont pauvres. Tous les monastères ayant été confisqués, il faut retrouver un logement, et les sœurs s'installent dans des immeubles souvent anciens et délabrés, parfois après de longues démarches auprès des autorités de la ville. Par exemple, en 1805, les Ursulines de Carhaix, après que le Préfet de la ville leur a refusé l'ancienne maison des Carmes, sont soutenues par leur curé : *Si elles ne peuvent plus compter sur la maison des Carmes, elles me chargent de conjurer humblement votre Grandeur de vouloir bien s'employer à leur faire avoir l'ancienne maison des Augustins. Toute ruinée qu'elle est, elles préfèrent s'y renfermer dans quelque coin moins ruiné, [plutôt que de continuer le] séjour triste et déplacé qu'elles ont dans le monde.⁹*

En Belgique, à part celles de Mons, Tournai et Namur, les communautés Ursulines ne parviendront pas à se rétablir¹⁰. Les décisions prises par Napoléon au début du 19^e siècle amèneront la réouverture de l'école des Ursulines à Mons et à Namur, tandis qu'à Tournai, les sœurs purent enfin rétablir au vu et su de tous l'éducation qu'elles avaient poursuivie comme séculières pendant la Révolution.

Dans les deux pays, les conditions de vie et d'installation restent précaires. A Bourg-Argental, il n'y a ni chaises, ni bancs, et la classe se fait dans l'escalier ! A Aire-sur-Adour, les trois premières novices font profession dans la salle de récréation des élèves. A Montauban, la pauvreté est extrême... Pourtant la joie est la plus forte : *Entendez-les rire*, disait la Supérieure, *et je ne sais où trouver du pain à leur donner.¹¹* Il faut vivre, parfois mendier et l'on accueille même des « dames pensionnaires » dont l'appui financier soulage quelque peu la pauvreté des couvents. Cependant, le courage et la persévérance des Ursulines porteront leurs fruits et prépareront des lendemains prometteurs.

⁸ Archives du Généralat des Ursulines, A.16-53. « Livre de la communauté des Dames religieuses de Sainte Ursule de la Ville d'Aix, 1805, pp. 1-3. cité par JEGOU et MESNIL, op. cit., pp. 10-11.

⁹ Lettre de Mr Poher, curé de Maël-Carhaix à l'Evêque de Quimper, 24 octobre 1806, Archives de l'Evêché de Quimper, cité par JEGOU et MESNIL, op. cit., pp. 30-31.

¹⁰ Celle de Liège, pourtant si féconde aux siècles précédents, ne subistera que pendant quelques années.

¹¹ Brave, Sr Marie Pierre, OSU, *L'Histoire de nos Provinces*, « Histoire de la Province du Sud », Généralat des Ursulines de l'Union Romaine, Rome, 1984, p. 107-9.

II. Transformations et initiatives des Ursulines

1. Elan pédagogique et missionnaire

A partir de 1830, la vie Ursuline se consolide progressivement : les vocations affluent, les élèves augmentent rapidement en nombre, aussi bien dans les classes gratuites que dans les pensionnats. Cependant les mentalités ont changé, ce qui provoque des modifications dans les programmes d'étude : il faut introduire davantage de cours scientifiques et mathématiques, équiper des laboratoires, introduire des langues étrangères, construire des salles de gymnastique. Les Ursulines ne se contentent plus de se former mutuellement à l'enseignement : il faut suivre des cours, passer des examens, obtenir des diplômes, même engager des institutrices et des professeurs laïques. Tout cela ne se fait pas sans efforts, ni moyens financiers.

En 1850, la vie Ursuline est en plein essor. Trente ans plus tard, il y a déjà 113 communautés Ursulines en France, regroupant plus de 4200 religieuses, dont le nombre allait de 15 par communauté jusqu'à 70, et au moins 13.500 élèves, dont le nombre variait entre 90 et 400 par école.¹²

Dès que leur Monastère est affermi et l'avenir assuré, les Ursulines n'hésitent pas à se lancer dans la grande aventure missionnaire de l'époque. Ainsi, entre 1850 et 1897 des Ursulines de Beaulieu, de Boulogne-sur-Mer, du Faouet et de Brignoles partiront aux Etats-Unis, celles de Dijon et de Montigny pour la Grèce, celles de Tildonk en 1856 pour l'Indonésie, et celles de Bordeaux en 1897 pour le Brésil.¹³ Enfin, celles de Blois viennent en aide aux communautés de Rome et de Calvi en 1898, formant ainsi une première union qui prélude à celle de l'Union Romaine en 1900.

2. Une nouvelle fondation

Les Ursulines de Tildonk, en Belgique, allaient rapidement répondre aux besoins d'éducation et de formation des enfants et des jeunes, surtout dans le nord du pays. En 1818, Jean Lambertz, prêtre de la paroisse de Tildonk réunit trois jeunes filles pour ouvrir au presbytère une école pour les enfants de la paroisse¹⁴. Leur nombre augmentant, Le Père Lambertz, sans aucune intention de fonder des Ursulines, ni même un institut religieux, leur donne le titre de « Filles de Sainte Ursule », patronne des vierges, des éducateurs et des étudiants. En 1822, l'Archevêque de Malines approuve leurs Statuts, mais les sœurs sont alors dispersées par ordre du gouvernement hollandais. La ténacité du Curé Lambertz et l'appui de certaines familles puissantes obtient leur réhabilitation en 1832, mais officiellement comme « association laïque », alors que les membres vivent effectivement

¹² Chiffres d'après les listes publiées par JEGOU et MESNIL, op. cit., pp. 261-267.

¹³ En 1850 les Ursulines de Boulogne se rendront à Cleveland ; en 1854 celles de Beaulieu à Brown County ; en 1853, celles du Faouet pour Sault Sainte Marie au Michigan ; en 1856 celle de Dijon à Naxos en Grèce et en 1862, celles de Montigny à Lutra, également en Grèce, en 1868, celles de Brignoles pour Laredo au Texas, en 1897, celles de Bordeaux à Salvador au Brésil.¹³

¹⁴ Compagnies et Congrégations d'Ursulines en 2007, « Ursulines de la Congrégation de Tildonk », Rome, Généralat des Ursulines de l'Union Romaine, 2007, pp. 49-50.

comme des religieuses. Enfin en 1825, elles prononcent leurs premiers vœux et élisent leur première supérieure.

Après l'indépendance de la Belgique en 1830, la Congrégation est en plein essor. En 1832, elle adopte, avec quelques légères modifications, les Constitutions de Bordeaux. A la mort de Jean Lambertz en 1869, elle compte plus de 1000 membres dans 43 maisons, établies non seulement en Belgique, mais aussi aux Pays-Bas, en Angleterre, en Allemagne et dans l'actuelle Indonésie. Plus tard, au début du 20^e siècle, elle essaiera aussi en Afrique du Sud, en Inde, au Canada, aux Etats-Unis, et au Congo Belge. Toutes ces maisons sont alors autonomes, mais en raison d'une tendance à l'unification dans l'Eglise, elles formeront une Union diocésaine en 1898. Leurs couvents d'Afrique du Sud, d'Angleterre, d'Indonésie et des Pays-Bas entreront plus tard dans l'Union Romaine.

3. Rapprochements entre monastères d'Ursulines

La réalisation de l'Union diocésaine de Tildonk n'est pas le seul indice d'un désir de rapprochement dans le cœur des Ursulines. Déjà en 1829, la maison de Paris avait lancé des circulaires visant à établir une union générale des Monastères issus de cette Congrégation. La tentative échoue avec la révolution de 1830. Quarante années plus tard, des unions diocésaines s'établissent : en 1870 celle d'Arras, suivie en 1877 par celle de Dijon et en 1878 par celle de Lozère¹⁵ et en Belgique par celle de Liège-Limbourg en 1900.¹⁶

Un grand élan vers une union internationale sera amorcée en 1859, grâce à l'Abbé Richaudeau. Aumônier des Ursulines de Blois, il commence par écrire à tous les monastères d'Ursulines connus, alors indépendants, pour les informer d'intérêts communs : en 1861, le décret de Pie IX, insérant la fête de Sainte Angèle au calendrier de l'Eglise universelle ; en 1866, l'érection de la statue de Sainte Angèle dans la Basilique Vaticane, en 1872, la consécration de tout l'Ordre des Ursulines au Sacré-Cœur, puis l'aide aux Ursulines de Rome, après qu'elles ont été spoliées par des lois anticléricales. En avril 1876, l'Abbé Richaudeau propose aux Ursulines de s'envoyer entre elles des circulaires triennales, afin de mieux se connaître. Un an après cette proposition, une douzaine de Maisons d'Ursulines en Belgique et de nombreux Monastères de France avaient déjà envoyé leur première circulaire. Ce vaste échange inter-Ursulines aboutira peu à peu à un désir de plus en plus puissant d'union et préparera en novembre 1900, l'établissement de l'Union Romaine dans l'Eglise universelle.

Si les Ursulines de Belgique furent dès le début favorables à leur entrée dans l'Union Romaine, tel ne fut pas le point de vue de leurs Evêques. Ceux-ci rêvaient plutôt d'une union nationale et s'opposèrent formellement à donner leur consentement à la majorité des Monastères d'Ursulines en Belgique, qui, pourtant, avaient voté massivement en faveur de leur entrée dans l'Union Romaine. Le premier qui réussit à s'y engager, celui de Saventhem, ne put le faire qu'en 1905 lorsque le Pape Pie X l'eut demandé explicitement au Cardinal Goossens de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles.

Entretemps, les communautés françaises exilées en Belgique s'affilièrent peu à peu à l'Union Romaine, à commencer par celle d'Amiens en 1906, certaines, pendant leur exil en

¹⁵ JEGOU et MESNIL, op. cit., pp. 215-224.

¹⁶ « Ursulines de la Congrégation de Tildonk », op. cit., p. 50.

Belgique, d'autres peu après leur retour en France. Le contact de l'Evêque du diocèse de Tournai avec les nombreuses communautés Ursulines françaises établies en son territoire lui a permis de connaître l'Union Romaine de plus près et d'effacer ses appréhensions. Il autorisa finalement la fondation à la fin de 1904 d'une communauté de l'Union Romaine à Walcourt, pour l'accueil des religieuses âgées et malades et l'entrée des deux communautés ursulines de son diocèse dans l'Union Romaine, celle de Mons en 1914, et celle de Tournai en 1919.

III. Exil des Ursulines Françaises en Belgique, au début du 20^e siècle

En France, la loi contre les Associations religieuses est votée le 19 mars 1901, sous la pression d'Emile Combes, qui donna son nom à cette législation. Alors s'ouvre une période de vraie persécution religieuse, visant d'abord toutes les congrégations religieuses, puis les prêtres. La loi du premier juillet 1901 donne trois mois aux congrégations pour « se mettre en règle », c'est-à-dire, pour demander une autorisation qui sera chaque fois refusée. Passée cette période, elles doivent disparaître et leurs biens sont confisqués. La loi du 7 juillet 1904 supprime toutes les congrégations enseignantes, sauf celles qui forment du personnel pour les écoles à l'étranger et dans les colonies. L'année suivante, la loi supprime le Budget des cultes, et les biens confisqués sont administrés par « des associations culturelles laïques ».

Que vont faire des centaines, des milliers de religieux et de religieuses ? La Belgique est une frontière limitrophe au nord-est de la France et permet de continuer l'usage de la langue française. Un mouvement d'accueil en Belgique avait déjà été amorcé par les expulsions de religieux en 1880. Au début du 20^e siècle, très vite les congrégations religieuses vont louer ou acheter des maisons en Belgique, surtout dans les régions rurales, où elles arrivent avec un mobilier rudimentaire. Ce pays, majoritairement catholique à l'époque, leur assure la liberté, sous la protection des lois de l'Etat. Comme le déclarait Van den Heuvel, Ministre de la Justice de l'époque, « Le Gouvernement a pour principe d'accorder une entière liberté à tous, qu'ils fassent partie d'une Congrégation ou non. ». Les congrégations belges de Flandre et de Wallonie, reçoivent alors des demandes de la part des sœurs françaises. Le seul diocèse de Namur, par exemple, accueille une vingtaine de couvents d'hommes et une centaine de couvents de femmes. La ville de Tournai et ses alentours reçoivent une trentaine de communautés de religieux et de religieuses exilés.¹⁷

Certains monastères d'Ursulines françaises purent s'installer entièrement dans diverses villes de Belgique, notamment dans le diocèse le plus proche, celui du Hainaut (voir tableau en fin d'article). D'autres Ursulines, les plus nombreuses, furent accueillies dans des communautés belges, où elles partagèrent la vie communautaire et apostolique des sœurs qui leur ouvraient leurs portes (voir tableau en fin d'article). Le nombre de religieuses de leur communauté dépassant les possibilités d'accueil, les sœurs exilées durent souvent se séparer ; beaucoup d'entre elles ne retrouvèrent jamais leur communauté d'origine.

Comment les Ursulines françaises ont-elles pratiqué leur charisme apostolique en Belgique? Pour éviter une concurrence, les Evêques de Belgique leur ont demandé de n'accepter que des élèves et des pensionnaires françaises. Parfois elles se sont vues confier une école paroissiale, par manque de religieuses belges. Ainsi, une quinzaine de

¹⁷ Fr. BAIX et C. JOSET, Un siècle de l'Eglise Catholique en Belgique, Tome 2, p. 327.

communautés Ursulines purent ouvrir un institut d'enseignement en Belgique. Leurs pensionnats donnaient une éducation chrétienne de qualité dans une atmosphère familiale que les parents honoraient en toute confiance. Toutefois, celles qui n'ont pu ouvrir un institut d'éducation sur le sol belge ont ressenti davantage une pauvreté matérielle et apostolique. Leçons particulières, travaux à l'aiguille pour de grands magasins leur assuraient une subsistance minimale. Toutes continuaient leur vie de prière, de communauté et d'apostolat dans la confiance que l'épreuve de l'exil prendrait fin et qu'elles pourraient enfin retourner dans leur patrie.

La première guerre mondiale vint retarder leurs espoirs. A partir de l'invasion de la Belgique par les armées allemandes, en 1914, les Ursulines françaises partagent le sort de leurs communautés d'accueil : angoisses, peurs, bombardements, vexations de toutes sortes, convocations devant les autorités allemandes, hébergement forcé de soldats allemands, installation d'un hôpital militaire dans leurs locaux. Comme leurs sœurs belges, elles ont faim. Elles doivent attendre la fin de la guerre en 1918 pour espérer retourner peu à peu en France et y reprendre des activités communautaires et apostoliques normales.

Conclusion

Angèle Merici avait écrit :

Voyez combien important l'union et la concorde... Je vous le dis, étant unies de cœur toutes ensemble, vous serez comme une forteresse, ou une tour inexpugnable, contre les adversités et les persécutions. (Dernier Avis 10, 15-17).

Malgré les bouleversements politiques, les oppositions et les persécutions du 19^e et du début du 20^e siècle, les Ursulines surent garder leur identité et s'ouvrir à de nouvelles conditions de vie. Leur reprise spectaculaire pendant le siècle qui suivit la Révolution Française et leur tendance à une unification de plus en plus forte ont marqué cette époque et formé la base de tout le déploiement qui a caractérisé le 19^e et le début du 20^e siècle. Unies de cœur et d'esprit, vivant ensemble du charisme d'Angèle, elles ont su s'adapter aux circonstances, favorables ou défavorables, s'accueillir et s'encourager, continuer à s'étendre et à promouvoir dans l'Eglise, celle d'hier et celle d'aujourd'hui, selon le désir de Sainte Angèle, *la louange et la gloire de Dieu et le bien des âmes (Avis Prologue, 18).*

Marie Seynaeve, osu

COMMUNAUTES D'URSULINES FRANÇAISES ETABLIES EN BELGIQUE

SOUS LE COMBISME

Communauté de France

Lieu d'établissement en Belgique

Abbeville	Eprave (1904-1922)
Ambert	Genappe (1904-1919)
Amiens	Croix-les-Rouveroy (1904)1914)
Auxerre	Kain-la-Tombe (1906-1919)
Beaugency	Blandain (1913-1920)
Blois	Isegem (1903-1918)
Bourges	Verviers (1904-1941)
Caen	Wespelaer (1904-1919)
Corbigny	Olsene, puis Verviers (1905-1920)
Hennebont	<i>Pays-Bas</i> (1909-1911), puis Blaugies (1911-1924)
Monfort-sur-Meu	Marchienne-Docherie (1910-1937), puis Verviers
Nantes	Merbes-le-Château (1906-1921)
Orléans	Bétho (1904-1919)
Saint Omer	Tournai (Crampon) (1907-1931)
Saint Pol-de-Léon	Montignies-Saint-Christophe (1907-1914)
Saint Saulve	Sirault (1906-1924)

COMMUNAUTÉS D'URSULINES BELGES QUI ONT ACCUEILLI

DES URSULINES DE FRANCE

Communauté belge

Ans
Diepenbeek
Fouron-le-Comte
Hamont
Haute-Croix
Herck-la-Ville
Lierre
Maaseik
Mons
Namur
Saint Trond
Saventhem
Tildonk
Tournai
Vilvorde
Walcourt

Communautés de France

Lamballe
Lamballe
Lamballe
Evreux
Quintin, Dinan
Auvillar
Le Havre
Le Havre
Langon, Amiens, Saint-Saulve
Quintin, Evreux, Tréguier, Clamart
Evreux
Avranches, Beaugency, Blois, Brive,
Dinan, Flavigny, Nuits-St-George, Evreux
Nuits-St-George, Caen, Tulle, Auch,
Périgueux, Quintin,
Beaulieu, Evreux, Vitré
Quintin
Avranches, Blois, Brive, Crémieu, Digne,
Flavigny, Grenoble, Langon, Nevers,
Périgueux, Pont-de-Beauvoisin, Thoissey,
Vannes, Voiteur¹⁸

¹⁸ VAN KEERBERGHEN, Marie-Xavier, Ursulines françaises exilées en Belgique au début du XXe siècle sous le Combisme, Tournai, polycopie, pp. 4-5.